

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/36/433

S/14629

12 août 1981

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-sixième session  
Point 36 de l'ordre du jour provisoire<sup>x</sup>  
QUESTION DE NAMIBIE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-sixième année

Lettre datée du 11 août 1981, adressée au Secrétaire général  
par le Président par intérim du Conseil des Nations Unies  
pour la Namibie

J'ai l'honneur de vous faire tenir le communiqué commun ci-joint, publié le 5 août 1981 par le Gouvernement indien et la Mission de consultation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie à New Delhi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du présent communiqué comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim du  
Conseil des Nations Unies  
pour la Namibie,

(Signé) Natarajan KRISHNAN

<sup>x</sup> A/36/150.

ANNEXE

COMMUNIQUE COMMUN PUBLIE LE 5 AOUT 1981 PAR LE GOUVERNEMENT INDIEN  
ET LA MISSION DE CONSULTATION DU CONSEIL DES NATIONS UNIES POUR LA  
NAMIBIE A NEW DELHI

1. A l'invitation du Gouvernement indien, une Mission de consultation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie s'est rendue en Inde du 2 au 6 août 1981. Elle était composée des membres suivants : S. Exc. M. Michael E. Sherifis, président (Chypre), M. T. P. Sreenivasan (Inde), M. Tommo Monthe (République-Unie du Cameroun), M. Semion Aleksandrovich Dzakhayev (URSS), et M. Tuli Hiveluah (SWAPO).

2. Au cours de son séjour en Inde, la Mission a été reçue par le Premier Ministre indien, Mme Indira Gandhi. La Mission a eu au Ministère des affaires étrangères des entretiens approfondis avec une délégation indienne composée de :

M. S. K. Singh, secrétaire adjoint aux affaires de l'Organisation des Nations Unies et aux affaires d'administration

M. Ramesh N. Mulye, cosecraire de la Division de l'Organisation des Nations Unies

M. Sushil Dubey, directeur aux affaires politiques de l'Organisation des Nations Unies

M. Gurcharan Singh, directeur de la Division de l'Afrique

3. La Mission a tenu des consultations avec le Gouvernement indien et a étudié les moyens de renforcer la coopération entre le Gouvernement indien et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie pendant la prochaine session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sur la question de Namibie.

4. Le Gouvernement indien réaffirme son soutien déclaré au Conseil, en tant que seule autorité administrante légale de la Namibie, jusqu'à son indépendance.

5. Le Gouvernement indien et la Mission déclarent que la politique de répression du peuple de Namibie que mène l'Afrique du Sud, sa militarisation du territoire, son usage du territoire comme tremplin pour des actes répétés d'agression contre les Etats africains voisins, sa détention et son exploitation de réserves massives d'uranium en Namibie et ses efforts tendant à la fabrication d'armements nucléaires avec l'assistance et la collaboration de certains pays, constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales au sens du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

6. Le Gouvernement indien et la Mission considèrent que le ferme soutien politique, économique, diplomatique et militaire que l'Afrique du Sud reçoit de certains membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité encourage à refuser de mettre en oeuvre les résolutions et les décisions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la Namibie. Cette attitude de certains pays occidentaux a empêché le Conseil de sécurité d'imposer des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud. Cet encouragement confirme les doutes concernant les intentions réelles des cinq puissances occidentales qui étaient à l'origine du plan des Nations Unies pour la Namibie.

7. La Mission se félicite du rôle primordial qu'a joué le Mouvement des pays non alignés dans la recherche d'une solution au problème de Namibie, et apprécie la politique préconisée à l'égard de la Namibie par l'Inde, membre fondateur du Mouvement des pays non alignés.

8. Le Gouvernement indien et la Mission s'opposent à toute tentative visant à déformer la nature de la question de Namibie qui est précisément un problème de décolonisation et d'occupation illégale.

9. Le Gouvernement indien et la Mission rejettent toute tentative de présenter la question de Namibie comme un conflit régional, dans le but de le priver de sa dimension universelle et de minimiser l'importance de l'attitude de défi de l'Afrique du Sud à l'égard de l'ensemble des décisions prises par l'Organisation des Nations Unies.

10. De même, le Gouvernement indien et la Mission dénoncent les tentatives de l'Afrique du Sud et de ses alliés pour définir la lutte de libération en Namibie comme faisant partie d'une confrontation Est-Ouest, en déformant et en sapant les fondements de la lutte que mène le peuple namibien contre l'occupation illégale de son pays et pour une indépendance véritable.

11. Le Gouvernement indien exprime son soutien à une solution pacifique du problème de Namibie sur la base des résolutions 385 (1976), 431 (1978), 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité. Il réaffirme également sa position de principe qui est celle d'un soutien total à la lutte légitime du peuple namibien pour l'autodétermination, la liberté et l'indépendance véritable dans une Namibie unie sous la direction de la SWAPO, seul représentant authentique du peuple namibien. Les résolutions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies ont proclamé solennellement la légitimité de la lutte armée du peuple namibien sous la direction de la SWAPO.

12. Le Gouvernement indien et la Mission dénoncent les efforts déployés par l'Afrique du Sud et certaines puissances occidentales pour mettre les prétendus partis internes sur un pied d'égalité avec la SWAPO et toute tentative de réviser ou modifier la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui constitue la seule base de règlement universellement acceptable. Ils dénoncent également toute manoeuvre de l'Afrique du Sud visant à imposer au peuple namibien un régime néo-colonialiste par l'intermédiaire d'un prétendu règlement interne.

13. Le Gouvernement indien et la Mission expriment leur soutien à l'imposition de sanctions économiques globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ainsi que l'ont demandé l'Assemblée générale, le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de l'unité africaine, comme l'un des moyens les plus efficaces d'amener l'Afrique du Sud à mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.
14. Le Gouvernement indien est favorable à la réunion à bref délai de l'Assemblée générale, en session extraordinaire d'urgence afin de faire le point de la question de Namibie et de prendre les mesures qui conviennent dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement indien approuve également le Conseil lorsque celui-ci se propose de recommander à l'Assemblée générale d'adopter à cette session extraordinaire des résolutions prévoyant les mesures que les Etats Membres des Nations Unies devront prendre, conformément à la Charte, afin d'isoler totalement l'Afrique du Sud sur les plans économique et politique.
15. Le Gouvernement indien et la Mission répètent que la Namibie doit accéder à l'indépendance en conservant intacte l'intégrité de son territoire, qui doit englober Walvis Bay et les îles de la côte, et que toute action que l'Afrique du Sud pourrait entreprendre pour morceler le territoire serait illégale et entachée de nullité.
16. Le Gouvernement indien réaffirme sa position, à savoir que la Namibie relève directement de sous la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies, et il rejette toute tentative de règlement qui se déroulerait sans la participation des Nations Unies.
17. Le Gouvernement indien et la Mission condamnent rigoureusement les activités de toutes les sociétés étrangères qui opèrent en Namibie sous l'administration illégale de l'Afrique du Sud. Elles constituent un obstacle majeur à une indépendance authentique du territoire.
18. Le Gouvernement indien et la Mission, considérant l'échec de la réunion préalable tenue à Genève en janvier 1981 et l'inaction du Conseil de sécurité par la suite, estiment que la tentative de mise en oeuvre du plan des Nations Unies est maintenant dans l'impasse. Le Gouvernement et la Mission font l'éloge de l'attitude positive de la SWAPO, qui a oeuvré pour que ce plan soit appliqué, et elles condamnent l'Afrique du Sud, qui persiste à refuser d'appliquer les résolutions des Nations Unies et rejette le plan de l'Organisation.
19. Le Gouvernement indien et la Mission considèrent que dans ces conditions, il faut que la communauté internationale se prépare à entreprendre de concert une campagne politique active pour soutenir le peuple namibien dans son combat.
20. Le Gouvernement indien et la Mission estiment essentiel de veiller à ce que comme l'a demandé le Conseil de sécurité, aucune des entités que l'Afrique du Sud pourrait frauduleusement créer en Namibie ne sera reconnue.

21. Le Gouvernement indien et la Mission estiment essentiel de travailler à faire respecter intégralement et dans leur totalité les résolutions du Conseil de sécurité sur la question de Namibie, qui ont toutes force obligatoire pour tous les Etats Membres.
22. Le Gouvernement indien et la Mission estiment qu'il faudrait renforcer les programmes d'assistance au peuple namibien. A cet égard, les Nations Unies devraient regrouper toutes les activités qui ont pour but d'aider le peuple namibien.
23. Le Gouvernement indien et la Mission estiment que l'Assemblée générale devrait adopter à la session extraordinaire d'urgence qui va bientôt avoir lieu le programme relatif au boycottage volontaire de l'Afrique du Sud, tel qu'il est exposé dans la Déclaration de Panama du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. La Mission a relevé avec satisfaction à ce propos que l'Inde avait été l'un des premiers pays à imposer de sa propre initiative des sanctions générales contre l'Afrique du Sud, en adoptant dès 1946 une législation à cet effet.
24. Le Gouvernement indien et la Mission pensent que pour qu'un boycottage contre l'Afrique du Sud soit efficace, il faut accroître l'assistance apportée aux Etats africains voisins. Cette assistance devrait être conçue de façon que ces Etats puissent s'acheminer vers l'autosuffisance.
25. Le Gouvernement indien et la Mission insistent encore une fois sur le fait qu'il importe d'appliquer le Décret No 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie. Tant le gouvernement que la Mission se déclarent à cet égard favorables à la mise au point d'un programme global tendant à faire réellement respecter ce texte, notamment par des pressions sur les gouvernements qui n'ont pas encore fait tout ce qui est en leur pouvoir pour remplir leurs obligations, par des actions en justice intentées devant les tribunaux compétents, et par l'action des organisations non gouvernementales.
26. Au nom du Conseil, la Mission fait part au Gouvernement indien de sa satisfaction devant l'appui moral et matériel que celui-ci a apporté à la SWAPO, seul représentant authentique du peuple namibien, et elle se félicite que ce gouvernement vienne de prendre la décision d'accueillir en résidence à New Delhi une mission de cette organisation.
27. Au nom du Conseil, la Mission remercie le Gouvernement indien de sa contribution au Fonds des Nations Unies pour la Namibie et des bourses qu'il a accordées à des étudiants namibiens.
28. La Mission exprime sa gratitude au Gouvernement indien pour avoir fermement et constamment pris position en faveur de l'action menée par le Conseil pour que le peuple namibien puisse accéder à une indépendance authentique, et elle remercie sincèrement le Gouvernement et le peuple de l'Inde du chaleureux accueil et de l'hospitalité généreuse qu'ils lui ont réservés.